

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 631 accordant une permission de trois semaines à Ali Nasser.

n° 631

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 juin 1948

Numéro JO  
n° 6 du 30/06/1948

Date du numéro  
30 juin 1948

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 19447 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande en date du 14 juin 1946 d'Ali Nasser, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Ali Nasser, cuisinier à l'Hôtel du Gouvernement.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 21 juin 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**